

Rapport mondial sur la durabilité des entreprises 2024

Avant-propos, Éditorial et Résumé

Préface

La publication de cette première édition du Rapport mondial sur la durabilité des entreprises intervient à un moment crucial. L'intégration de questions relatives à la durabilité dans les stratégies principales des entreprises est non seulement souhaitable, mais aussi considérée désormais comme impérative par les investisseurs. Le présent rapport constitue un outil essentiel, qui met en lumière l'évolution des dynamiques ainsi que les cadres réglementaires régissant la durabilité des entreprises. Il fournit un vaste aperçu des pratiques de marché actuelles, en examinant de plus près aux nuances en matière de publication d'informations liées à la durabilité, à la dynamique d'engagement des actionnaires, à l'évolution des responsabilités des conseils d'administration et au réseau complexe des intérêts des parties prenantes.

Les éclairages apportés dans ce rapport sont l'aboutissement de travaux de recherche et d'analyse approfondis synthétisant les connaissances et les points de vue de responsables de l'action publique, de spécialistes sectoriels et de chercheurs. Le rapport s'appuie sur des travaux antérieurs de la Direction des affaires financières et des entreprises de l'OCDE portant sur le changement climatique et la gouvernance d'entreprise dans le monde, ainsi que sur les politiques de durabilité et les pratiques de gouvernance d'entreprise en Asie et en Amérique latine. Il bénéficie également du nouveau chapitre sur la durabilité et la résilience dans les *Principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE*, qui ont récemment été révisés dans le cadre d'un processus inclusif auquel ont été associés le Comité de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, les pays du G20 et les juridictions membres du Conseil de stabilité financière, ainsi que de nombreux participants à une consultation publique.

Ce rapport a pour objectif premier de stimuler le dialogue entre les différents acteurs des marchés des capitaux, dont les dirigeants d'entreprise, les investisseurs, les responsables de l'action publique et les leaders d'opinion. Il vise à inciter à agir en faveur de la construction d'un cadre de gouvernance d'entreprise plus durable et plus résilient. Lors de l'élaboration de ce rapport, nous nous sommes efforcés d'associer des analyses incisives à des conseils pratiques, en veillant à ce qu'il serve à la fois de miroir des pratiques actuelles et de boussole aux initiatives futures. Le paysage évolutif de la durabilité des entreprises présente autant de défis que d'opportunités. Le présent rapport a pour objet de démystifier ce paysage complexe, en éclairant et en orientant les entreprises, investisseurs et décideurs publics qui naviguent dans ces eaux inconnues.

À l'heure où le monde doit faire face à des enjeux sociaux et environnementaux majeurs, les entreprises jouent un rôle de plus en plus essentiel dans le développement d'un avenir durable. C'est cette idée même qui a aussi inspiré la récente révision des *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises*. La présente publication peut s'avérer utile pour évaluer la conformité des entreprises avec certaines des recommandations figurant dans la version révisée des Principes directeurs.

Ce rapport vise à favoriser une meilleure compréhension de la durabilité des entreprises et encourage une action concertée en faveur de changements significatifs et stables dans le secteur des entreprises. La marche vers la durabilité a commencé, et ce rapport entend fournir aux entreprises une carte pour

s'orienter, en associant des données probantes, le sens des responsabilités et un engagement indéfectible en faveur d'un avenir meilleur.

A handwritten signature in blue ink that reads "Carmine Di Noia". The signature is fluid and cursive, with the first name "Carmine" written in a larger, more prominent script than the last name "Di Noia".

Carmine Di Noia

Directeur des affaires financières et des entreprises, OCDE

Avant-propos

Le Rapport mondial sur la durabilité des entreprises (*OECD Global Corporate Sustainability Report*) a pour objet de promouvoir l'adoption de politiques et pratiques de gouvernance d'entreprise qui favorisent la durabilité et la résilience des entreprises. Il fournit des informations facilement compréhensibles pour aider les responsables de l'action publique, les instances de réglementation et les acteurs du marché à comprendre l'évolution des pratiques en matière de durabilité et certaines des évolutions réglementaires récentes les plus pertinentes.

Les questions traitées dans le présent rapport se rapportent aux recommandations en matière de durabilité formulées dans les *Principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE* récemment révisés. Ces recommandations concernent notamment la publication d'informations, le dialogue entre une société et ses actionnaires, les responsabilités du conseil d'administration et les intérêts des parties prenantes. Le présent rapport vient compléter ces recommandations ainsi que les informations exhaustives concernant les cadres réglementaires qui figurent dans la publication de l'OCDE intitulée *Corporate Governance Factbook*. Il peut aussi faciliter l'évaluation de la conformité des entreprises avec les *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises*.

Il s'agit d'un rapport succinct qui s'adresse à des professionnels connaissant déjà les concepts de base en matière de la durabilité des entreprises. Le rapport sur le changement climatique et la gouvernance d'entreprise publié en 2022 (*Climate Change and Corporate Governance*) peut être utile aux lecteurs qui ne sont pas au fait des principales questions juridiques, économiques et comptables liées à la durabilité des entreprises. Pour obtenir des informations plus détaillées sur les évolutions régionales, les lecteurs sont invités à consulter les rapports publiés en 2023 sur les politiques de durabilité et les pratiques de gouvernance d'entreprise en Amérique latine (*Sustainability Policies and Practices for Corporate Governance in Latin America*) et en Asie (*Sustainability Policies and Practices for Corporate Governance in Asia*).

Le présent rapport a été élaboré par Valentina Cociancich, Adriana De La Cruz, Caio de Oliveira et Giulio Mazzone, sous la supervision de Serdar Çelik (toutes et tous membres de la Division des marchés de capitaux et des institutions financières de la Direction des affaires financières et des entreprises de l'OCDE). Il se fonde sur les débats menés au sein du Comité de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise et tient compte des commentaires formulés par les membres des délégations. Les auteurs remercient en outre leurs collègues de l'OCDE Daniel Blume, Anna Dawson et Juan Pavajeau, ainsi que le Centre pour la conduite responsable des entreprises au sein de la Direction des affaires financières et des entreprises de l'OCDE, pour leurs commentaires. Flora Monsaingeon-Lavuri et Greta Gabbarini ont préparé le rapport en vue de sa publication.

Les commentaires et questions peuvent être adressés à la Division des marchés de capitaux et des institutions financières de la Direction des affaires financières et des entreprises de l'OCDE (courriel : cm.sustainability@oecd.org).

Sigles et abréviations

AEMF	Autorité européenne des marchés financiers	ISIN	Numéro international d'identification des titres
CSF	Conseil de stabilité financière	ISSA	Norme internationale d'assurance en matière de durabilité
CSRD	Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises	ISSB	Conseil international des normes de durabilité
EFRAG	Groupe consultatif pour l'information financière en Europe	NFRD	directive relative à la publication d'informations non financières
ESG	critères environnementaux, sociaux et de gouvernance	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ESRS	Normes européennes sur la publication d'informations en matière de durabilité	OICV	Organisation internationale des commissions de valeurs
ETF	fonds indiciel coté	R-D	recherche-développement
FMI	Fonds monétaire international	RSE	responsabilité sociale des entreprises
G20	Groupe des Vingt	SASB	Conseil des normes comptables de développement durable
GES	Gaz à effet de serre	SBTi	Initiative des objectifs fondés sur la science
GRI	Global Reporting Initiative	SEBI	Commission des valeurs mobilières indiennes (Securities and Exchange Board of India)
GSS	obligations vertes, sociales et durables	SFDR	Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers
IAASB	Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance	SICS	Sustainable Industry Classification System (Système de classification des industries du développement durable)
IFRS	Normes internationales d'information financière	TCFD	Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat
IPC	indice des prix à la consommation	UE	Union européenne
ISAE	Norme internationale sur les missions d'assurance		

Synthèse

Ce rapport présente une vue d'ensemble des principales tendances et questions liées aux politiques de durabilité et aux pratiques de gouvernance d'entreprise à l'échelle mondiale. À travers une analyse des principaux enjeux de l'action publique, il vise à favoriser l'adoption de politiques et de pratiques de gouvernance d'entreprise conformes aux *Principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE*.

Publication d'informations en matière de durabilité. En 2022, sur 43 970 entreprises cotées dans le monde, soit une capitalisation boursière totale de 98 000 milliards USD, près de 9 600 entreprises, représentant une capitalisation de 85 000 milliards USD, ont publié des informations en matière de durabilité. L'urgence croissante de gérer les risques et les opportunités liés au climat a suscité un intérêt accru de la part des investisseurs pour les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises. À l'échelle mondiale, 6 308 entreprises, représentant 77 % de la capitalisation boursière, ont déclaré des émissions de GES des champs d'application 1 et 2 en 2022, de 43 % des entreprises par capitalisation boursière en République populaire de Chine (ci-après la « Chine ») à 92 % en Europe. Le secteur des industries extractives et du traitement des minerais est celui qui compte la plus forte proportion d'entreprises déclarant des émissions de GES des champs d'application 1 et 2 par capitalisation boursière (85 %). Les émissions du champ d'application 3 font moins souvent l'objet de déclarations : en 2022, les entreprises représentant 60 % de la capitalisation boursière ont déclaré des émissions du champ d'application 3 allant de 9 % en Chine à 87 % en Europe.

Au niveau mondial, un prestataire de services externe vérifie la publication d'informations en matière de durabilité des deux tiers des entreprises par capitalisation boursière qui déclarent ces informations. Parmi les entreprises qui communiquent le nom du certificateur indépendant, 82 % des rapports sur la durabilité ont été vérifiés par un auditeur et le reste par d'autres certificateurs. La part d'entreprises qui font appel au vérificateur des états financiers pour contrôler la publication d'informations sur la durabilité varie considérablement d'une région à l'autre : de 17 % des entreprises par capitalisation boursière au Japon à 70 % en Europe. À l'échelle mondiale, sur les 2 957 rapports sur la durabilité soumis à une vérification indépendante, 1 668 (56 %) ont été vérifiés, en tout ou en partie, avec un degré d'assurance limitée, contre 405 (14 %) avec un degré d'assurance raisonnable.

À l'échelle mondiale, 70 % des entreprises par capitalisation boursière ont communiqué un objectif de réduction des émissions de GES, en se fixant l'horizon 2030 pour près de la moitié d'entre elles. Toutefois, l'année de référence n'était disponible que pour 37 % des entreprises ayant déclaré un objectif, ce qui mine la capacité des actionnaires et des parties prenantes à évaluer ce que ces objectifs de réduction des émissions de GES signifient en pratique pour une entreprise.

Le panorama des investisseurs. Le changement climatique est considéré comme un risque financier important pour les entreprises cotées qui représentent 64 % de la capitalisation boursière mondiale. Les sociétés considérées comme exposées à des risques liés au changement climatique, au capital humain et à la sécurité des données ont une capitalisation boursière plus importante que celles considérées comme exposées à d'autres risques liés à la durabilité tels que les incidences écologiques ou les droits humains. Ces parts de la capitalisation boursière peuvent servir aux responsables de l'action publique de

référence permettant de déterminer et de justifier leurs priorités dans le cadre de la supervision et de la réglementation des marchés des capitaux.

Une analyse des 100 sociétés cotées qui affichent les émissions de GES déclarées les plus élevées dans le monde montre que les investisseurs institutionnels détiennent la part la plus importante du capital social (41 %) et que le secteur public est également un actionnaire important, puisqu'il en détient 18 %. La répartition de l'actionnariat est particulièrement pertinente lorsqu'on examine la capacité des investisseurs à accélérer la transition vers une économie bas carbone grâce à des stratégies d'engagement efficaces. À l'échelle mondiale, le plus grand actionnaire de chacune de ces 100 entreprises les plus émettrices détient en moyenne 24 % des actions, et les vingt plus grands actionnaires en possèdent en moyenne 54 %.

Si l'adoption des technologies vertes existantes par les entreprises fortement émettrices est essentielle à la transition vers une économie bas carbone, le développement de nouvelles technologies sera également nécessaire à la réussite de cette transition. Une analyse des 100 entreprises cotées qui affichent les émissions de GES déclarées les plus faibles par rapport à leurs recettes et les dépenses de recherche et développement (R-D) ou le nombre de brevets les plus élevés par secteur montre que les investisseurs institutionnels détiennent 41 % des actions de ces entreprises. La concentration de l'actionnariat de ces entreprises très innovantes est légèrement inférieure à celle des 100 entreprises les plus émettrices.

Certaines juridictions offrent aux entreprises la possibilité d'inclure la poursuite d'intérêts collectifs dans leurs statuts. Au Delaware, le nombre de sociétés à intérêt collectif privées, *Public Benefit Corporations (PBC)*, est passé de 207 en 2021 à 332 en 2023, tandis que le nombre de sociétés à intérêt collectif cotées a doublé, passant de 7 à 14. En France, le nombre de sociétés à mission privées est passé de 502 en 2021 à 1 276 en 2023, tandis que le nombre de sociétés à mission cotées en bourse est passé de 3 à 8 au cours de la même période.

Les conseils d'administration. Les entreprises qui représentent plus de la moitié de la capitalisation boursière dans le monde sont dotées d'un comité chargé de superviser la gestion des risques et des opportunités liés à la durabilité qui rend compte directement au conseil. Aux États-Unis, 75 % des entreprises par capitalisation boursière ont mis en place un comité responsable de la durabilité, et en Asie (hors Chine et Japon), en Europe et dans d'autres économies avancées, plus de 50 % des entreprises ont un tel comité. En outre, dans près de 3 000 entreprises totalisant 53 % de la capitalisation boursière mondiale, le conseil d'administration supervise les questions liées au climat, et ce pourcentage est encore plus élevé en Europe, au Japon et aux États-Unis.

Pour mener à bien leurs fonctions essentielles d'évaluation du profil de risque de l'entreprise et de définition de ses pratiques de gouvernance, le conseil d'administration peut aussi prendre en compte les aspects afférents à la durabilité lorsqu'il fixe la rémunération des hauts dirigeants. C'est le cas pour trois cinquièmes des entreprises dont la politique de rémunération des dirigeants est liée à des mesures de performance et inclut une composante variable basée sur des facteurs de durabilité. La rémunération des dirigeants est déterminée en partie par des critères de durabilité dans 80 % des entreprises par capitalisation boursière en Europe et 60 % aux États-Unis.

Par le biais de leurs activités de lobbying, les entreprises peuvent exercer une influence sur les politiques, législations et réglementations en matière de climat. Sur la totalité des entreprises qui déclarent spontanément mener des activités de lobbying, près d'un tiers appartient aux deux secteurs avec les niveaux les plus élevés de GES (industries extractives et traitement des minerais, et transformation des ressources), tandis que 2 % seulement des entreprises appartiennent au secteur des ressources renouvelables et des énergies alternatives.

Intérêts des parties prenantes et engagement des actionnaires. Parmi les différentes options disponibles pour promouvoir l'implication des parties prenantes et des actionnaires, les entreprises peuvent mettre en place des mécanismes qui encouragent la participation des salariés et élaborer des

politiques d'engagement des actionnaires. Les entreprises représentant 14 % de la capitalisation boursière mondiale comptent des représentants des salariés au sein du conseil d'administration ; ce pourcentage est compris entre 62 % en Chine, 38 % en Europe et 11 % en Amérique latine, mais est négligeable dans d'autres régions. En 2022, 81 % des entreprises, mesurées en termes de capitalisation boursière, rendaient publique leur politique en matière d'engagement des actionnaires.

Obligations durables. Au cours des cinq dernières années, les obligations durables émises par des entreprises (y compris les obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité) ont connu une forte croissance en tant que source de financement sur les marchés de capitaux. En 2023, l'encours total des obligations durables émises par les entreprises a atteint 2 300 milliards USD. L'Europe est la région la plus active pour les obligations durables, avec 45 % de l'encours mondial émis par des sociétés non financières entre 2014 et 2023. En 2022-23, les sociétés non cotées ont émis environ la moitié des obligations durables dans les secteurs des sociétés financières et non financières à l'échelle mondiale.

On constate une évolution similaire pour les fonds d'investissement qui se présentent comme des fonds durables ou climatiques, qui enregistrent des entrées nettes croissantes depuis 2016. Toutefois, les actifs sous gestion des fonds durables ne représentent toujours que 2.76 % du total des actifs sous gestion du marché mondial des fonds d'investissement.

Évolutions récentes dans le domaine de la réglementation et de l'établissement de normes :

- Le Conseil international des normes de durabilité (ISSB) a publié ses deux premières normes IFRS S1 et IFRS S2 en juin 2023, qui ont été approuvées par l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières peu après.
- La Commission européenne a adopté la première série de Normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) en juillet 2023, et s'est attelée à toute une série de questions relatives à la durabilité, y compris dans les domaines du climat, de la pollution, de l'eau, de la biodiversité, des travailleurs et de la conduite des entreprises.
- L'OCDE a mis à jour ses *Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises* en juin 2023, avec l'ajout de recommandations adressées aux entreprises afin qu'elles s'alignent sur les objectifs convenus à l'échelle internationale dans le domaine du changement climatique et de la biodiversité, et pour faire en sorte que les activités de lobbying respectent les Principes directeurs.
- En juin 2023, le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) a publié un avant-projet consacré à la proposition de Norme internationale d'assurance en matière de durabilité (ISSA 5000).
- En décembre 2023, le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA) a approuvé les avant-projets de nouvelles normes en matière d'éthique et d'indépendance pour la communication et la certification des informations sur la durabilité.

Principaux messages à l'intention des décideurs publics :

- Les cadres de diffusion d'informations en relatives à la durabilité devraient être suffisamment flexibles pour s'adapter aux capacités existantes des entreprises.
- Les organismes d'établissement de normes devraient collaborer en vue de garantir la plus grande interopérabilité possible de leurs normes et de réduire les coûts pour les entreprises tenues de diffuser des informations en matière de durabilité en respectant différentes normes.
- Les autorités de réglementation situées dans des régions où la certification volontaire est une pratique courante peuvent envisager de demander aux grandes entreprises cotées de faire certifier leurs informations liées à la durabilité.

- Lorsqu'il serait impossible ou trop coûteux d'obtenir une certification de qualité couvrant l'ensemble des informations en matière de durabilité, les juridictions pourraient demander aux entreprises de faire certifier certains aspects uniquement, tels que les émissions de GES.
- Les investisseurs et les autorités de réglementation peuvent devoir exercer une vigilance particulière concernant la possibilité pour les dirigeants de demander à l'auditeur externe de l'entreprise de certifier les aspects relatifs à la durabilité sans l'approbation du conseil d'administration, du comité d'audit ou des actionnaires.
- Lorsqu'elles font partie de leurs objectifs de réduction, les participants du marché et autres parties prenantes concernées devraient réfléchir aux moyens d'inciter les entreprises à faire connaître leurs émissions de GES du champ d'application 3.
- Les autorités de réglementation peuvent envisager d'exiger ou de recommander la diffusion d'informations utiles aux investisseurs pour évaluer la capacité d'une entreprise à développer de nouvelles technologies susceptibles de contribuer au passage à une économie bas carbone.
- Le fait que les investisseurs institutionnels détiennent la majorité des participations dans les 100 entreprises cotées qui déclarent les émissions de GES les plus élevées souligne le rôle des cadres de gouvernance d'entreprise pour faciliter et soutenir l'engagement des actionnaires.
- Les conseils d'administration doivent veiller à ce que les activités de lobbying des entreprises soient en phase avec les objectifs et cibles qu'elles se sont fixées en matière de durabilité.